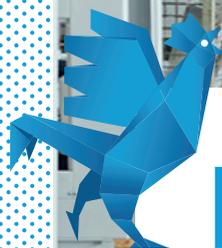
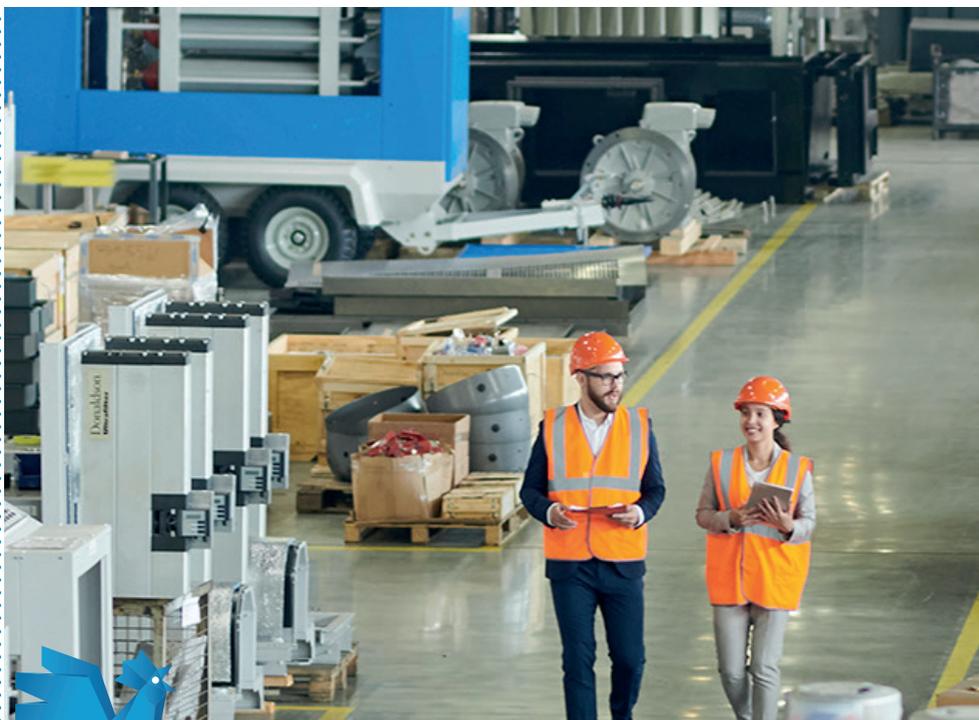




GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



TERRITOIRES D'INDUSTRIE

UNE OPPORTUNITÉ POUR VOS PROJETS

DE RECONQUÊTE INDUSTRIELLE

LE PROGRAMME

Une stratégie de reconquête industrielle au service de votre territoire

Lancé par le Premier ministre à l'occasion du Conseil national de l'industrie le 22 novembre 2018, le programme Territoires d'industrie est une stratégie de reconquête industrielle s'appuyant sur les territoires. L'objectif du programme est de réunir l'ensemble des pouvoirs publics (collectivités territoriales, Intercommunalités, État, opérateurs...) et les acteurs industriels afin d'identifier les besoins du territoire et de concentrer les moyens d'action pour répondre à ceux-ci.

Vous faites partie des 148 territoires d'industrie qui concentrent la majorité du fabriqué en France et qui ont vocation à s'inscrire dans le programme.



Pour faciliter le développement industriel de votre territoire, le programme s'articule autour de **quatre axes** :

ATTIRER

Ex. : aménagement foncier et revitalisation des friches industrielles...

INNOVER

Ex. : diagnostics industrie 4.0, accélérateurs Bpifrance...

RECRUTER

Ex. : volontariat territorial en entreprise, écoles de production...

SIMPLIFIER

Ex. : 78 sites clés en main avec des autorisations délivrées en moins de dix mois...

VOUS AVEZ

UN PROJET

PLUS DE
1 600

projets construits
par les territoires
depuis le lancement
du programme

Comment s'inscrire dans le programme ?

C'est le **binôme élu/industriel** qui coordonne la démarche locale, dans le cadre d'un comité de projets local. La Région est chargée du pilotage de la démarche.

LA MARCHÉ À SUIVRE



Avec vos industriels vous effectuez un **diagnostic des besoins de votre territoire**. (Notamment impacts de la crise COVID-19, etc.)



Vous élaborez des projets qui correspondent aux spécificités de votre territoire sous la forme d'un **plan d'actions**.



La Région, l'État et ses opérateurs proposent et adaptent leurs **offres de services** en fonction des besoins exprimés.



Réalisation

Contactez les interlocuteurs de votre région que vous trouverez à l'adresse Internet suivante :

agence-cohesion-territoires.gouv.fr/territoires-dindustrie

TERRITOIRES D'INDUSTRIE AU CŒUR DU PLAN DE RELANCE



Le programme Territoires d'industrie prend une nouvelle dimension dans le cadre du plan de relance avec un fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires.



LE « PACK REBOUND » C'EST :

Nouvel appel pour des sites clés en main pour raccourcir les délais d'implantation des investisseurs. Déjà 78 sites déjà identifiés

Des nouveaux centres de formation

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) du CNAM, déploiement des écoles de production et transformation de centres AFPA en tiers-lieux.

400M€

pour les projets industriels privés d'ici 2022, dont 250 millions en 2020 ; doublement de la contribution de la Banque des Territoires ; renforcement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Un AMI pour expérimenter

dans les territoires d'industrie le dispositif « transitions collectives »

Un fonds de

300M€

pour les friches (40M pour la dépollution, 259M pour du recyclage foncier)

Le Volontariat territorial en entreprise (VTE)

Une aide pour attirer les jeunes diplômés : 4000 € par entreprise et 1200 € par jeune pour l'accueil de 1000 volontaires.

3 thématiques prioritaires :

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
LA RÉSILIENCE,
LES COMPÉTENCES.

L'accompagnement en ingénierie

par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Banque des Territoires au bénéfice de 100 projets.

TOUT SAVOIR SUR LE PROGRAMME :

 agence-cohesion-territoires.gouv.fr/territoires-dindustrie

SUIVEZ-NOUS SUR

 Territoires d'industrie

Le programme Territoires d'Industrie est piloté au niveau national par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et le ministère délégué à l'Industrie.

Régions de France et l'Assemblée des communautés de France co-président aux côtés des ministres le comité de pilotage national.



Les projets bénéficient de l'offre de services de l'État et des opérateurs engagés.

